

## **CDEN du 16 octobre 2017 Intervention du Sgen-CFDT MP 65**

*Tout d'abord, qu'il soit bien clair que nous reprenons à notre compte ce qui a été dit par la FSU dans sa déclaration sur la scolarisation des enfants de migrants. C'est actuellement d'une grande actualité.*

Monsieur le Directeur Académique,

En juillet, nous vous avons fait part ainsi qu'à Mme la Préfète, de toute notre opposition face aux premières décisions de notre ministère. On ne peut pas dire que les deux mois qui ont suivi nous ont fait changer d'avis.

Mme la Préfète a reçu les organisations syndicales le 10 octobre. Elles lui ont fait part, à l'unisson, de la colère des personnels des fonctions publiques et de leurs revendications. Parmi ces revendications, nous n'en prendrons qu'une : le respect de l'accord PPCR. **Pour la CFDT, la remise en cause de la signature de l'Etat et de décrets parus n'est pas admissible.**

Sur les emplois aidés, la politique du gouvernement est une très mauvaise nouvelle pour les territoires, les associations et bien entendu pour les personnes qui occupent un emploi aidé : supprimer en 2018 plus de la moitié des contrats tout en diminuant les subventions est un coup d'arrêt au service associatif. Pour les écoles, c'est tout l'accompagnement sur les temps péri-scolaires qui est remis en cause.

Nous avons bien entendu l'argument du gouvernement qui proclame haut et fort que les emplois aidés ne mènent pas à l'emploi...**Alors chiche, dans l'Education nationale, c'est-à-dire dans son champ de responsabilité, qu'il remplace effectivement tous ces emplois de misère, 600€ / mois sans possibilité d'avoir un autre emploi ... c'est-à-dire de la précarité forcée, qu'il les remplace par des emplois statutaires** en reconnaissant par exemple l'accompagnement des élèves en situation de handicap comme un vrai métier, le secrétariat administratif des écoles comme un vrai métier !

Pour cette rentrée déjà bien commencée, nous rappellerons les 4 points qui font problèmes depuis des années dans le 1<sup>er</sup> degré :

- **La scolarisation des moins de 3 ans.** Rappelons les années pas si lointaines où plus de la moitié de ces 2 ans étaient scolarisés dans les Hautes-Pyrénées. Nous verrons au cour de ce CDEN les % actuels.

- **Nos RASED qui n'ont jamais pu être reconstruits** après la dislocation subie entre 2008 et 2012. En REP, sur Tarbes, chaque psychologue scolaire a en charge plus de 1700 élèves... ça se passe de commentaires

- **Le remplacement** : c'est un autre point difficile. Nous reconnaissons que les dernières cartes scolaires ont fait un effort de créations dans ce secteur. Mais chaque période d'hiver montre que le service public n'est plus assuré dans un bon nombre d'écoles pendant beaucoup trop de jours.

- **L'application dans nos écoles de la loi handicap de 2005**, que tous nous avons appelée de nos vœux. Force est de constater que dans nos écoles, le ministère n'a pas obtenu les moyens nécessaires à sa mise en place : personnels d'accompagnement, quand il y en a, précaires et pas véritablement formés, scolarisations en classe d'élèves en extrême difficulté par manque de place dans les établissements spécialisés... des personnels enseignants sont à bout.

Carte scolaire.

Bientôt, la nouvelle carte scolaire va être discutée dans notre département.

Nous sortons dans le premier degré de 3 ans de maintien des postes budgétaires. Parallèlement, des réunions nombreuses de bassins d'écoles ont amené une réflexion sur plusieurs territoires. Nous n'avons pas été d'accord avec toutes les évolutions, mais nous avons respecté la démarche.

Quelle va être la suite ?

Va-t-on revenir aux cartes scolaires classiques que nous avons toujours connues dans ce département, avec des suppressions d'emplois mortifères comme celle de 2012 (-26 postes) ?

Notre territoire, selon les dernières données de la DIRECCTE Occitanie est doublement en difficulté : sa démographie est au mieux stagnante et sa population est en pauvreté croissante.

En ne parlant que statistiques démographiques, nous ne pouvons qu'être perdants face à une couronne toulousaine qui voit sa population scolaire augmenter de 1 600 élèves par an.

C'est donc avec une extrême inquiétude que nous abordons cette future carte scolaire. Le CDEN doit être informé de la politique envisagée par le ministère pour des départements comme le nôtre dont la force des Services publics est souvent le seul recours pour la partie la plus fragile de la population.

Une autre question pour le Conseil Départemental : l'organisation cette année des transports scolaires.